

ANNEXE « D »  
CRITÈRES D'ÉVALUATION

Fournisseur : \_\_\_\_\_

**Critères obligatoires d'évaluation**

1. Les propositions DOIVENT respecter les exigences obligatoires suivantes. Les propositions doivent être appuyées par des détails suffisants et appropriés, surtout lorsqu'une preuve à l'appui est exigée en vertu d'un critère obligatoire. **Les propositions qui ne sont pas conformes à ces exigences obligatoires seront rejetées.**

2. Les critères obligatoires d'évaluation sont :

**ATTENTION PROPOSANTS : VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS LES NUMÉROS DES PAGES DE VOTRE PROPOSITION OÙ LES EXIGENCES SONT TRAITÉES.**

			POUR FINS D'ÉVALUATION UNIQUEMENT		
	Exigence	No de page	Conforme	Non conforme	Commentaires
1.	Fournir la preuve à l'effet que le proposant possède un compte en règle avec Travail sécuritaire N-B				
2.	Fournir une copie de la politique et du programme de santé et de sécurité au travail du proposant. Ce programme doit être conforme aux normes les plus exigeantes des lois fédérales et provinciales en matière de santé et de sécurité au travail.				
3.	Fournir une liste de l'équipement qui sera utilisé, tel que prévu à la partie 3.2.2 de l'énoncé de travail, à l'exclusion du point 3.2.2.8. Cette liste doit comprendre une description de l'équipement, telle l'année, le modèle et la capacité. L'équipement est sujet à être inspecté et approuvé avant le				

ANNEXE « D »  
CRITÈRES D'ÉVALUATION

	début du travail.				
4.	Fournir une lettre d'un courtier d'assurance ou d'une société d'assurance qui est autorisée à faire affaires au Canada, précisant que le proposant peut être assuré en responsabilité civile commerciale générale si l'offre à commandes lui est accordée.				

**Exigences obligatoires:**      Réussi \_\_\_\_\_      Échec \_\_\_\_\_

Équipe d'évaluation

Département	Nom de l'évaluateur (lettres moulées)	Signature	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____